

Syndicat d'Agriculture Bio-Dynamique

5, Place de la Gare
F- 68000 COLMAR

Tél. : 03.89.24.37.01
Fax : 03.89.24.27.41

www.bio-dynamie.org
sabd@bio-dynamie.org

La conversion à l'agriculture bio-dynamique, comment procéder ?

Le dossier s'adresse aux agriculteurs(trices) qui veulent s'installer ou se convertir en agriculture bio-dynamique. Il a été construit à partir des témoignages, conseils et renseignements d'une dizaine d'agriculteurs déjà en bio-dynamie ou en conversion, et de différents acteurs de l'agriculture bio-dynamique.

D'après un agriculteur converti à la bio-dynamie depuis 1996, **"il n'y a pas de méthode directive, il faut se laisser mener vers ce qu'on sent bien et se nourrir d'un enseignement global."** En considérant que vous avez accédé à ce document sur demande, et donc que vous vous êtes laissé mener par ce que vous "sentez bien", nous espérons qu'il répondra à vos attentes.

Objectif du dossier :

Il ne s'agit pas ici de vous donner des recettes toutes faites, mais plutôt des pistes de réflexion par rapport à votre cas personnel, ainsi que des conseils, des documents et adresses utiles pour qui veut pratiquer la bio-dynamie.

Pour répondre à cet objectif, le document s'articule en 4 points :

- une explication succincte de ce qu'est l'agriculture bio-dynamique et de ses intérêts agronomiques
- une partie sur tout ce qu'il est possible de faire en vue d'une conversion à l'agriculture bio-dynamique
- quelques conseils et commentaires à propos de la conversion à l'agriculture bio-dynamique
- des annexes comprenant un guide pour faciliter le parrainage, des adresses et des documents utiles.

1. Pourquoi pratiquer l'agriculture bio-dynamique ?

L'agriculture bio-dynamique est la première en date des méthodes d'agriculture biologique, dont les bénéfices à long terme ont été confirmés par les essais DOC (essais comparatifs sur 28 ans entre des cultures bio-Dynamiques, biologiques-Organiques et Conventiionnelles), publiés dans la revue Sciences de mai 2002 (vol 296). Ci-dessous, le tableau récapitulatif des essais DOC montre les écarts positifs ou négatifs des agricultures biologique et bio-dynamique par rapport à l'agriculture conventionnelle :

Rendement	Apports de :			Economie d'énergie	Biomasse	Activité enzymes	Vers de terre	Arthropodes épigés
	N	P	K					
-20%	-25%	-40%	-50%	+20%	+20-30%	+30-130%	+30-40%	+80%

Les apports moindres de fertilisants en agricultures biologiques induisent de plus grands déficits en éléments nutritifs, ce qui rend nécessaire des analyses de sols régulières. En agriculture biologique, il faut aussi compter avec une diminution de rendement de 20% par rapport au conventionnel, mais cela est compensée par de maigres coûts en intrants et en énergie. Cette agriculture est garante de la fertilité des sols qui conservent un bon taux de matière organique et une biodiversité importante, ce qui rend l'écosystème plus résistant aux perturbations.

La spécificité de l'agriculture bio-dynamique est qu'elle se traduit par trois orientations principales dans la conduite du domaine :

- l'agriculteur bio-dynamiste devrait considérer son domaine dans une optique d'organisme agricole diversifié.
- l'agriculteur devrait agir autant que possible selon les rythmes cosmiques.
- l'usage de préparations spécifiques permettant de régénérer les plantes et les sols est obligatoire en bio-dynamie.

Ce dernier aspect est souvent le plus difficile à appréhender, car il ne fait pas appel à une vision matérielle du monde. De nombreuses expériences comparatives, dont les essais DOC, ont montré que les préparations (500 à 507) -lorsqu'elles sont élaborées rigoureusement- ont de réels effets sur le sol et les plantes : amélioration de la croissance racinaire (Bachinger, 1996), maintien durable du taux d'humus dans les sols (Raup et Bachinger,1998),

amélioration de la croissance des plantes (Abel, 1978), compensation des déséquilibres de matière organique (Raup et Bachinger, 1998) et de fertilisants (Dewes, T. et Ahrens, 1990), effets positifs sur les rendements faibles et moyens (Spiess, 1978), stimulation de la vie du sol (Bachinger, 1996), etc.

On trouvera une vue d'ensemble des recherches en bio-dynamie dans le livre « la recherche bio-dynamique, méthodes et résultats » (Herbert Koepf, Ed. MCBBD, 1998). Il comprend des études avec des méthodes scientifiques globales telles que la phénoménologie (méthode qui utilise les perceptions sensorielles pour l'étude qualitative des processus de vie), la cristallisation sensible ou la morphochromatographie (méthodes sensibles qui mettent en évidence la différence de qualité entre des aliments cultivés en agriculture bio-dynamique, biologique et conventionnelle). Ces méthodes "morphogénétiques" (et la bio-dynamie en général) ne contredisent pas la science classique, mais l'élargissent et y apportent un nouvel éclairage.

Ceci ne doit pas faire oublier que "le véritable, le seul champ d'expérience qui permette de tirer des conclusions justes, c'est le domaine (entreprise agricole) lui-même, tout entier, tel que la nature l'a créé." (E. Pfeiffer, La Fécondité de la Terre, 1979)

2. Des outils pour vous aider à la pratique de l'agriculture bio-dynamique

Le sujet étant très vaste, pour pratiquer la bio-dynamie, il est conseillé de bien s'informer. Vous pouvez profiter des outils d'aide à la conversion présentés ci-dessous.

1.1. Avant la pratique de l'agriculture bio-dynamique sur votre domaine, voici les démarches que vous pouvez faire :

◆ **Plonger dans des lectures spécialisées** et faire un travail personnel : le Mouvement de Culture Bio-dynamique (MCBD : voir annexe 2) publie un catalogue qui présente la plupart des documents disponibles sur la bio-dynamie. Voici des documents qui pourraient vous être très utiles :

-« L'agriculture bio-dynamique : une culture du vivant » du Syndicat d'Agriculture Bio-Dynamique, Edition MCBBD. Ce document offre une vue générale, claire et concise, de l'agriculture bio-dynamique. (14,50 €)

-« Agriculture Biodynamique, introduction aux acquis scientifiques de sa méthode », de H. Koepf, W. Schaumann, M. Haccius, EAR. Ce livre complet explique l'histoire et les acquis scientifiques de la bio-dynamie, mais surtout, il donne des méthodes de soin du sol, de fumure et d'application des préparations très utiles pour un agriculteur bio-dynamiste. (39,00 €)

-« Guide de la pratique de la bio-dynamie à l'usage des agriculteurs », Ed. Les Dossiers Techniques du MCBBD, Pierre Masson. Ce document donne des informations essentielles sur l'utilisation des préparations bio-dynamiques, le compostage et l'emploi des extraits végétaux. (7,00 €)

-« Calendrier des semis », d'après Maria et Matthias Thun, Ed. MCBBD, qui est un guide précieux pour suivre les rythmes cosmiques dans la pratique de l'agriculture bio-dynamique. (10,00 €)

-Un document essentiel est le Cahier des Charges Demeter en vente au MCBBD (4 euros) ou téléchargeable sur le site « www.bio-dynamie.org ».

◆ **Vous lier au groupe régional** (et au syndicat national) d'agriculture bio-dynamique (SABD : voir annexe 2). Il est très important de tisser des liens qui permettent des échanges et une entraide entre les différents acteurs de la bio-dynamie (et de l'agriculture biologique) dans sa propre région, mais aussi de soutenir le travail du SABD, qui représente et défend les agriculteurs bio-dynamistes au niveau national.

◆ **Participer aux formations et aux stages.**

Pour les personnes non formées à l'agriculture bio-dynamique et qui veulent s'installer, le CFPPA d'Obernai (Alsace) propose, en partenariat avec le SABD, un BPREA polyculture-élevage adapté à l'agriculture bio-dynamique. Il s'agit d'une formation pour adultes sur 2 ans comprenant environ 1200 h de cours et 2400 h de pratique sur une ferme (en alternance). Cette qualification permet d'accéder aux aides à l'installation. Si vous êtes intéressé, contactez le CFPPA d'Obernai (annexe 3).

Le SABD organise des formations courtes (sur 1-2 jours pour environ 25 €/jour) pour les professionnels tout au long de l'année, dans diverses régions.

Les groupements d'agriculteurs biologiques (GAB : annexe 3) des différentes régions organisent également des formations en fonction des demandes.

Le MCBBD organise des stages pour amateurs et jardiniers en bio-dynamie, des voyages d'études, etc.

Pour participer à ces manifestations, veuillez contacter les organismes cités précédemment (annexe 2).

1.2. Pour une application professionnelle de l'agriculture bio-dynamique sur votre ferme, il existe 3 types d'outils d'aide à la conversion :

1.2.1. Le conseil entre agriculteurs

Tisser des liens avec les acteurs de l'agriculture biologique et bio-dynamique reste un moyen très pertinent et

efficace pour recevoir des conseils, mais aussi se soutenir mutuellement. Ce dernier aspect n'est pas à négliger, car la période de conversion ou d'installation n'est pas toujours facile.

Des initiatives locales sont un bon moyen pour échanger expériences et opinions :

◆ **Les journées d'élaboration des préparations** bio-dynamiques en groupe permettent un apprentissage et une rencontre positive entre les agriculteurs débutants et les anciens. Pour y participer, vous pouvez contacter le responsable du syndicat de votre région (annexe 2).

◆ **Les assemblées générales par région du syndicat**, qui se déroulent entre janvier et mars, peuvent apporter une aide technique et morale : une AG permet "d'échanger avec des gens qui aiment ce qu'ils font, et de relancer sa motivation propre". Elles sont souvent complétées par des compte-rendus de visites de ferme entre paysans ce qui permet d'aborder les problèmes que chacun rencontre sur son domaine.

D'autres initiatives peuvent être présentes dans votre région (contactez votre syndicat régional pour le savoir), elles se font sous l'impulsion des agriculteurs motivés.

1.2.2. Le conseil privé

Des conseillers spécialisés en agriculture bio-dynamique existent. Il n'est pas indispensable de leur faire appel, mais ils sont d'une grande aide : le conseiller individuel synthétise la problématique qui se pose sur la ferme. Il apporte une plus-value autant technico-économique (par l'amélioration de la conduite de la ferme) qu'intellectuelle (meilleure appréhension de la bio-dynamie).

« Un conseiller est un compagnon qui doit comprendre les difficultés de l'agriculteur et lui proposer un miroir différent des autres. » Il n'est pas un prescripteur d'ordonnances, mais il doit être à l'écoute et percevoir ce que l'agriculteur peut faire selon ses capacités et son niveau de compréhension de l'agriculture bio-dynamique.

Pour bénéficier des services d'un conseiller, on peut aussi se regrouper entre agriculteurs ou par l'intermédiaire d'une structure associative: on partage alors les frais, le conseiller peut tourner de fermes en fermes et les conseils pour un agriculteur peuvent servir à tous les autres.

Les tarifs des conseillers sont très variables : il faut compter en moyenne 350 à 600 € la journée de visite (comprenant la préparation de la journée et un compte-rendu). La prise de contact avec les conseillers se fait de manière informelle : si vous cherchez un conseiller, vous pouvez contacter les organismes nationaux de la bio-dynamie (annexe 2) qui vous renseigneront.

1.2.3. Le parrainage

Quelqu'un qui se convertit ou s'installe en bio-dynamie peut demander à être parrainé par un(e) agriculteur(trice) qui a plus d'expérience.

Objectif du parrainage : que les installations et les conversions à l'agriculture bio-dynamique réussissent et perdurent.

Rôle du parrain :

L'intérêt d'avoir un parrain réside dans le fait que celui-ci a été dans la même situation que le parrainé. Le rôle d'un parrain est avant tout d'offrir au parrainé des possibilités d'insertion pratique et sociale dans son environnement, il donne des informations complémentaires du conseiller.

Le parrain sera d'une grande aide s'il écoute les attentes de l'agriculteur en les situant dans le contexte de la ferme: il ne faut pas plaquer de modèle type. Par exemple, certaines personnes ont besoin de faire les choses une fois qu'elles les ont comprises ; d'autres comprennent en faisant, elles ont besoin d'élaborer les préparations avant de les utiliser. Il faut donc savoir quel type d'agriculteur on a en face de soi lorsqu'on parraine.

Rôle du parrainé :

Le parrainage est un échange et ne doit pas devenir rébarbatif. Il ne faut donc pas considérer le parrain comme un conseiller qui vient faire son travail, mais plutôt comme un lien social important.

Comment procéder?

Pour être parrainé, il vous faut faire une demande en remplissant la charte de parrainage ci-joint (annexe 4) et la renvoyer au SABD, qui essaiera de trouver un parrain le plus proche possible de chez vous. Si vous avez des préférences pour un agriculteur que vous connaissez, n'hésitez pas à le faire savoir.

Pour que le parrainage soit durable, il vaut mieux que les deux agriculteurs n'habitent pas loin l'un de l'autre, et si possible aient un type et un mode de production proches.

Ci-après, vous trouverez un guide (annexe 2) des points à regarder lors d'une conversion ou installation en bio-dynamie. Son objectif n'est pas de donner de recette, mais plutôt de rendre sensibles le parrain et le parrainé aux erreurs qu'il ne faut pas commettre. Ainsi, le parrainage peut aiguiller l'agriculteur quant à la pratique quotidienne de l'agriculture bio-dynamique, à l'organisation de son travail, sans pour autant l'obliger à prendre un chemin identique au sien.

3. Commentaires et conseils

Voici quelques commentaires à propos de l'installation ou de la conversion en agriculture bio-dynamique.

3.1. Démarches administratives, aides et subventions

- ◆ En cas d'installation, la première chose à faire est de s'adresser à la Chambre d'Agriculture de votre région qui indique toutes les démarches administratives à suivre pour une installation agricole.
- ◆ Si vous n'êtes pas encore en agriculture biologique, vous pouvez contacter un des Groupements d'Agriculteurs Biologiques (GAB : annexe 3) de votre région. Par exemple, en Alsace, l'OPABA informe sur les aides disponibles et propose du conseil et du suivi de projet lors d'une conversion en agriculture biologique. Cela coûte 450 € pour un diagnostic technique, qui a une valeur d'expertise pour l'attribution des Contrats d'Agriculture Durable (CAD).
- ◆ Les CAD sont les aides à la conversion en Agriculture Biologique, qui sont délivrées en contrepartie de certaines règles à respecter sur sa ferme. Il faut réfléchir avant de faire une demande de CAD, car quelques fois ils sont une barrière à une bonne conduite des cultures et peuvent engendrer plus de pertes que de recettes.
- ◆ La certification Agriculture Biologique est obligatoire pour être certifié Demeter. Elle coûte environ 300 à 700 € par an (selon la SAU, et la nature et la diversité des productions) et peut être subventionnée par des aides de la région (en Alsace, la région subventionne 80% la première année, puis 60%, puis 40% et 20%).

3.2. Certification Demeter

- ◆ Il est intéressant de se confronter au cahier des charges Demeter (disponible sur le site www.bio-dynamie.org) qui est une aide pour mieux comprendre la bio-dynamie : regarder les points difficiles à appliquer sur sa ferme, qu'est-ce que je dois modifier pour être en accord avec le cahier des charges ?
- ◆ Lorsque l'on se trouve devant quelque chose que l'on ne peut pas appliquer totalement selon l'idéal de la bio-dynamie, Demeter peut étudier votre cas et éventuellement accorder une dérogation.
- ◆ Pour vous, quels sont les points positifs et négatifs à la certification Demeter ?
=> Les avantages souvent admis sont que la certification Demeter est une reconnaissance officielle et internationale, claire pour le consommateur, de la pratique de l'agriculture bio-dynamie. Cela peut permettre de vendre (dans certains cas) ses produits plus chers qu'en agriculture biologique. La certification est également un soutien à l'agriculture bio-dynamique, car elle permet d'afficher la marque Demeter sur les produits et de sensibiliser les gens.
=> L'inconvénient le plus couramment avancé est le prix de la certification : 100 à 180 € de forfait la première année, puis la certification peut aller de 100 € à plus de 1400 €/an en fonction du chiffre d'affaire de l'entreprise.

3.3. A propos de la conduite du domaine

- ◆ En règle générale, c'est le diagnostic de base (annexe 1) qui doit donner les priorités des choses à effectuer sur la ferme.
- ◆ Néanmoins, selon le livre "Agriculture bio-dynamique, introduction aux acquis de la méthode" (Koeppf, Schaumann, Haccius, 2001), il est une règle absolue à respecter : "ne pas négliger ni repousser -dans la mesure du possible- des améliorations fondamentales et durables telles que le drainage, la protection du sol, la protection contre les vents, etc. En cas de conversion, ils font partie des travaux préparatoires."
- ◆ Une autre priorité est le sol : d'un point de vue agronomique, la bio-dynamie demande d'abord une bonne maîtrise des techniques appliquées en agriculture biologique. Les préparations peuvent être appliquées dès le début de la conversion, mais elles n'auront qu'un effet très limité si elles ne sont pas complétées par un bon travail du sol et de bonnes pratiques agronomiques basées sur une observation pointue.
- ◆ A propos des préparations bio-dynamiques, en utilisez-vous déjà ?
Il est possible de les faire soi-même ou en groupe, mais aussi de les acheter (contact : annexe 3), il faut alors compter environ 35-40 €/ha/an pour 3 passages de 500 et de silice (ceci est un ordre d'idée appliqué pour 3 passages par an dans un verger de 5,5 ha). Pour les préparations à compost, il faut compter environ 7 € pour 10 m³ de compost.
- ◆ La décision de convertir le domaine d'un seul coup ou progressivement doit se réfléchir en fonction des débouchés disponibles pour vos produits en bio-dynamie, de la quantité de travail que vous pouvez fournir car des problèmes peuvent survenir au début (adventices, maladies...), avant que l'équilibre ne s'établisse.

- ◆ Pour tous vos produits, transformés ou non, vous pouvez faire des cristallisations sensibles (ou des morphochromatographie) avant votre conversion. Cela vous permettra ainsi d'avoir des moyens de comparaison de la qualité de vos produits avant et après la conversion. Le coût de base (variable) pour une analyse varie de 25 à 150 €/échantillon (contacts : annexe 3).

3.4. Matériel et infrastructures

- ◆ Le coût du matériel dépend des besoins que vous avez et donc de la SAU de votre ferme. Pour le dynamiseur, cela dépend aussi de la matière que vous choisissez, car il existe des dynamiseurs en bois, en cuivre ou en béton. Pour diminuer les coûts, vous pouvez acheter du matériel d'occasion, faire des achats en commun, ou fabriquer vous-même votre matériel (fournisseurs : annexe 3).
Pour un dynamiseur, il faut compter 2000 à 3000 €. Un pulvérisateur en kit coûte entre 500 et 1500 €. Il ne faut pas oublier que l'on peut également dynamiser à la main, ce qui est le choix d'un certain nombre d'agriculteurs. Alors une cuve à dynamiser est le seul investissement à réaliser (entre 115 et 140 euros HT, de 60 à 400 litres, donc de 1 à 6 ha).
Il est indispensable de disposer d'une ou plusieurs caisses isolées avec de la tourbe pour la conservation des préparations (coût : à partir de 150 €). (annexe 3)
- ◆ Outre le matériel spécifique, il faut penser à tous les changements que la bio-dynamie implique dans une ferme au niveau matériel et infrastructures. Par exemple, le fait d'avoir des bêtes à cornes peut obliger à installer de nouveaux cornadis adaptés. Ainsi, il peut apparaître des surcoûts au cours de la conversion et il convient d'observer tous les aspects, et les changements qui en découlent.

3.5. Aspect humain

- ◆ Si le travail se fait à plusieurs, le choix de la bio-dynamie est-il assumé par tout le monde ? Si non, la durabilité de la conversion est compromise.
- ◆ Le temps de travail disponible est-il suffisant pour une bonne pratique de la bio-dynamie ? Y a-t-il besoin d'un employé ou d'un associé supplémentaire?
Le passage de l'agriculture conventionnelle à l'agriculture bio-dynamique peut être synonyme d'augmentation du temps de travail, mais c'est peu le cas lorsque le domaine est déjà en agriculture biologique : un viticulteur a évalué que la bio-dynamie ne lui demandait que 2% de travail en plus.
Quant à l'emploi des préparations, il faut prévoir environ 3,5 jours/an de travail en plus, même si cela varie selon la taille du domaine.

3.6. Evaluer les coûts globaux de la conversion, qui peuvent comprendre les coûts suivant:

- ◆ coût d'un conseiller, d'un parrainage, d'une formation, de l'achat de lectures, d'une adhésion au syndicat
- ◆ coût d'un contrôle et d'une certification Demeter
- ◆ coût du matériel, du changement des infrastructures

Mais il faut aussi prendre en compte toutes les charges en moins qu'induit une conversion, surtout si l'on vient de l'agriculture conventionnelle : pas de coûts d'intrants chimiques, moins de frais vétérinaires au bout d'un certain temps, et une qualité de vie que tous les agriculteurs bio-dynamistes nous conseillent.

ANNEXE 1

Diagnostic

Un guide méthodologique peut imposer un raisonnement un peu intellectuel et faire oublier la réalité du terrain. Il faudrait donc considérer ce qui suit comme une aide pour initier le dialogue lors d'un parrainage, et dans un deuxième temps, comme un guide des points à regarder sur sa ferme avant de mettre en pratique l'agriculture bio-dynamique.

1. Conduite du domaine

- ◆ Quelles sont vos productions, les quantités ?
- ◆ Avez-vous des animaux ? Combien ? Pour quoi faire ?
- ◆ Quelle est votre SAU, son utilisation ? Comment faites-vous les rotations ?
- ◆ Transformez-vous des produits ? Lesquels ? Quantités ?
- ◆ Bilan des intrants : pour tous les types d' intrants qui suivent, en quelle quantité les utilisez-vous ? Sont-ils auto-produits ? Proviennent-ils de l'agriculture conventionnelle, biologique ou bio-dynamique? Posent-ils problème pour l'application de la bio-dynamie sur le domaine ?
 - fumure : fumier, compost, plumes, pailles, engrais verts...
 - aliments du bétail : foin, paille, concentrés, tourteaux, minéraux, sel...
 - semences : semences de céréales, de plantes fourragères et maraîchères, plants d'arbres...
 - animaux : taux de renouvellement ? Faites-vous des achats de jeunes ? La reproduction se fait-elle par IA ou par monte naturelle ?
 - médecine vétérinaire : médicaments allopathiques, chimiques, homéopathiques, tisanes... Votre vétérinaire est-il compétent en médecine naturelle et bio-dynamique ?
 - produits transformés : qu'ajoutez-vous comme additifs achetés dans les produits transformés ? Le lavage des outils de transformation se fait-il avec des produits autorisés en bio-dynamie ?
 - intrants non renouvelables : où en êtes-vous de l'utilisation des engrais minéraux, de l'eau, dans l'autonomie d'énergie ?

2. Matériel

- ◆ Que possédez-vous comme matériel, bâtiments, infrastructures ?
- ◆ En vue de la conversion, est-ce suffisant ? Est-ce fonctionnel ?
- ◆ Que vous manque-t-il pour la pratique de l'agriculture bio-dynamique (cuve à dynamiser, dynamiseur, matériel de pulvérisation, boîtes de conservation des préparations)?
- ◆ Quels sont vos projet d'achat/construction ?

3. Aspect humain

- ◆ Nombre de personnes travaillant sur le domaine
- ◆ Répartition des travailleurs selon les secteurs d'activité de l'entreprise
- ◆ Conditions de travail
- ◆ Formes juridiques pour le travail (associés, partenaires, salariés, travail familial, stagiaires...)
- ◆ Vie sociale à l'extérieure de la ferme (vie associative, syndicalisme, responsabilités locales...)
- ◆ Les personnes sur le domaines sont-elles en bonne santé physique et psychique? Est-on dans des formes d'épuisement ou dans un chemin d'épanouissement?

4. Aspect commercial

- ◆Que vendez-vous ? (quantités, prix...) Quel atelier rapporte le plus ?
- ◆Arrivez-vous à tout vendre? Etes-vous satisfait des prix ?
- ◆Par quel moyen vendez-vous vos produits ? (vente directe, coopérative, privé...)
- ◆Quelle est l'implication des partenaires, transformateurs, commerçants ou consommateurs dans les processus de décision pour le choix des productions et des prix ?
- ◆Comment réagissent vos partenaires, transformateurs, commerçants ou consommateurs par rapport à votre projet de pratique de la bio-dynamie ? Pourrez-vous valoriser vos produits en Demeter ?
- ◆ Envisagez-vous de changer ou diversifier vos productions avec la bio-dynamie ? Que vont devenir les nouveaux produits ?
- ◆Envisagez-vous l'avenir de façon positive économiquement ?

Quelles sont vos difficultés actuelles et à venir ? Quels sont vos projets d'avenir ?
Sur quels points avez-vous plus particulièrement besoins de l'aide d'un parrain ?

ANNEXE 2

Les organismes nationaux de la bio-dynamie

	Syndicat d'agriculture Bio-Dynamique (SABD)	Association Demeter France	Mouvement de Culture Bio-Dynamique (MCBD)
Description	Syndicat regroupant environ 170 agriculteurs	Association possédant la marque Demeter en France, avec 200 entreprises certifiées	Fédération de 27 associations régionales en France, comptant 2019 adhérents en 2004
Adresse	Maison de l'Agriculture Bio-Dynamique 5 place de la gare – 68000 - Colmar		
Site internet	www.bio-dynamie.org		
Tél	03 89 24 37 01	03.89.41.43.95	03.89.24.36.41
Fax	03.89.24.27.41	03.89.41.49.51	03.89.24.27.41
Courriel	sabd@bio-dynamie.org	demeter@bio-dynamie.org	info@bio-dynamie.org
Objectifs	-Représenter et défendre les agriculteurs bio-dynamistes -Promouvoir, développer les échanges entre professionnels -Aide à la conversion en Bio-Dynamie	-Gérance, contrôle et défense de la marque Demeter -Développement et harmonisation des relations et des échanges	-Promotion et développement de l'Agriculture Bio-Dynamique
Moyens	-Formations professionnelles -Animation de groupes de travail, création de liens entre les agriculteurs -Initiation à l'Agriculture Bio-Dynamique pour les producteurs -Elaboration des préparations bio-dynamiques dans les régions -Formation BPREA « polyculture-élevage en Bio-Dynamie »	-Etablissement et suivi des cahiers des charges -Contacts avec les organismes officiels -Coordination pour la vente des produits bio-dynamiques -Communication -Relations internationales entre les associations Demeter	-Formations : stages, séminaires, congrès... -Diffusion des préparations bio-dynamiques -Edition (revue <i>Biodynamis</i> , dossiers techniques, <i>calendrier des semis</i>) -vente de livres (130 références) -Supports de communication
Cotisation	160 euros/an (100 euros la 1 ^{ère} année)	100€ à 1400€ /an	18 euros/an (compris dans l'adhésion au SABD)

D'après les données du SABD et « Le marché des produits Demeter français », Mémoire IER 4, Aurélie Truffat, 2005.

Le SABD comporte des sous-unités régionales plus ou moins actives, portées par des agriculteurs bio-dynamistes dont voici les coordonnées :

Zone géographique	Nom, prénom	Adresse	Téléphone
Alsace	BAUMANN Frantz	SCEA « Les pensées sauvages » 68610 Linthal	03 89 26 40 13
Centre	DESILLES JOSEPH	Foyer Thérapeutique Ruzières 03160 Bourbon l'Archambault	04 70 43 98 72
Provence-Alpes_Corse	COSTA Jean	4195 route d'Althen –84210- Pernes les Fontaines	04 90 62 13 17
Rhône-Alpes-Sud	COZON Stéphane/HAAS Marion	EARL La Ferme de Baume Rousse –26400- Cobonne	04 75 25 08 68
Anjou-Touraine	DAVID Guy	La Baye –49390- Courleon	02 41 59 80 49
Ile de France-Champagne	LECLAIRE Michel	10 rue Montier la Celle –10120- St Andre les Vergers	03 25 79 06 10
Gascogne	NAUTA Reinout	Guillot –32350- St Arailles	05 62 64 14 67
Rhône-Alpes-Bourgogne	RADISSON Sophie	Ferme des Rivières –69440- St Laurent d'Aunoy	04 78 48 72 05
Bretagne	SCHMITT Bernard	Le Chêne –35580- Baulon	02 99 85 34 27
Quercy-Rouergue	VAN VLOTEN Hubert	Merle –82240- Lavaurette	05 63 31 97 62
Pyrénées	FORNER J-C / WIBERG Sven	11310 Saissac / Domaine de Ferrals 11400 St Papoul	04 68 24 45 15
Normandie	CHABLE Thierry / LIEHN Alain	Le Bois Béchèterie 72600 Louvigny / St Morice 53140 Lignièrès Orgères	02 43 34 00 11
Centre-Atlantique	LESPAGNOL Patrick	La Chapelle – 87380 Château Chervix	05 55 93 21 72
Nord-Belgique	CARUYER Guy	551 rue de St Armand -59500- Douai	03 27 92 96 28

Le MCBD comprend également des sous unités régionales dont les coordonnées sont indiquées sur le site Internet www.bio-dynamie.org.

ANNEXE 3

Autres adresses utiles

1. Vous trouverez les coordonnées des domaines agricoles, des grossistes et des transformateurs en Demeter sur le site internet **www.bio-dynamie.org**.

Ce site contient également le cahier des charges Demeter et la liste des associations régionales liées au MCB, ainsi que beaucoup d'informations intéressantes sur l'agriculture bio-dynamique.

2. Pour des adresses d'entreprises dans les secteurs de l'agriculture biologique et de l'écologie, vous pouvez consulter l'**Annuaire Vert** (41€), OCEP Edition (11 rue St-Ambroise 75011 Paris, tél : 01.47.00.46.46, e-mail : ocep@wanadoo.fr).

3. Pour connaître le groupement d'agriculteurs biologiques de votre région, consultez le site internet **www.fnab.org**, rubrique "la fnab et son réseau".

4. Voici deux organismes certificateurs de l'agriculture biologique (il en existe d'autres) :

-Ecocert B.P.47 32600 L'Isle Jourdain Tél: 05 62 07 34 24	-Qualité France Le Janet 35150 Brie Tél : 02 99 47 38 31
---	--

5. Centre de formation professionnel et de promotion agricole proposant une formation qualifiante BPREA en bio-dynamie :

- CFPPA Obernai
- 44 boulevard de l'Europe 67210 Obernai
- Tél: 03 88 49 99 29 / Fax :03 88 49 99 28
- courriel : cfppa.obernais@educagri.fr

6. Pour des cristallisations sensibles, voici des adresses :

- Kristallisationslabor Postfach, CH-4143 Dornach 1, Suisse Tél : +41 (0)61 706 43 63 / Fax : +41 (0)61 706 43 66 Courriel : kristallisation@goetheanum.ch	- Institut Kepler 6, av G. Clémenceau 69230 St Genis-Laval Tél : 04 78 56 19 41 / Fax : 04 78 56 84 57 Courriel : i-kepler@compuserve.com
- ARCADDI, président Jean-Georges Barth, siège social : laboratoire de biochimie-coagulation, CHBM, hôpital André Boulloche, 2 rue du Docteur Flamand, 25209 Montbéliard cedex, arcaddi@club-internet.fr	- Marie-Françoise Tesson Association Présence BP9 65710 Campan - Christian MARCEL La Marne, n°387 Chemin des Anduès 83210 Solliès Pont T : 04.94.28.74.54

7. Vendeurs d'appareils à dynamiser, pulvérisateurs :

- Société Ecodyn, Ulrich Schreier Vernoux 49370 Becon les Granits Tél : 02 41 77 46 11 / Fax : 02 41 77 43 37 courriel : uschreier@eco-dyn.com	- Tonnellerie RAIMBAULT (pour des cuves à dynamiser seulement) Z.A. des Gours 4, allée de l'Artisanat 49190 – ROCHEFORT S/LOIRE
--	--

8. Fournisseurs de produits pour l'agriculture biologique :

-Magellan (bentonite, basalte...) ZA Les landes 24290 La Chapelle Aubareil Tél : 05 53 51 22 25 / Fax : 05 53 51 22 54	-Arginat-Irribaren (Argiles, dolomies ...) 86350 – Usson du Poitou Tél : 05 49 59 53 31 / Fax : 05 49 59 57 78
--	--

9. Médecine vétérinaire adaptée à la bio-dynamie

-GIE Zone Verte (Dr Giboudeau), (pour conseils, suivis, soins et préventions). 6 petite Place - 39600 ARBOIS - France. Tel et fax : + 33 (0)3 84 66 13 17 courriel : zoneverte@giezoneverte.com site internet : www.giezoneverte.com	- Jean-François Gauthier Route de la mer Le Concorde n°30 20240 GHISONACCIA Tél : 04 95 56 13 56 Fax : 04 95 57 36 69 - Gilles Grosmond Hippolab SARL – rue de Thuy – 63290 LIMONS Tél et fax : 04 73 94 88 25
---	--

10. Pour acheter des préparations bio-dynamiques et des caisses à préparations :

- Bio-dynamie Services Les Crêts 71250 Château Tél/Fax : 03 85 59 31 95 Courriel : biodynamie.service@wanadoo.fr	- Famille Paulus Les Tournesols 68800 Leimbach	- Jacques Mell 53 rue François Dor 51100 Reims Tél : 03 26 08 11 34/ 03 26 84 09 91 Courriel : jacques.mell@wanadoo.fr
--	--	--

11. Pour des morpho-chromatographies de sols :

- Gérard Augé, agronome, pédologue
39 rue Taillade 300250 Sommières
Tél/Fax : 04 66 80 19 21 Courriel : ageref@worldonline.fr

ANNEXE 4

Charte de parrainage

Pour le parrainé

Je soussigné M(me) aimerait bénéficier de l'aide d'un agriculteur bio-dynamiste pendant un an. Je suis conscient(e) que le parrain n'est pas un conseiller, et qu'il donne de son temps. Pour que ce parrainage se déroule du mieux possible, je m'engage à créer les conditions d'un échange constructif.

Voici mes coordonnées :

adresse :

téléphone :

fax :

adresse mail :

Productions principales du domaine :

Je souhaite que la première rencontre sur ma ferme soit dans le mois de

Date Signature

Vous pouvez contacter le SABD au 03 89 24 37 01. Après étude de votre cas, le SABD vous donnera les coordonnées d'un parrain (dans la mesure du possible) auquel vous pouvez envoyer la présente Charte.

(Si vous n'avez pas souscrit de cotisation au SABD, vous devez remplir la fiche d'adhésion et joindre un chèque de 160 € à renvoyer au SABD pour bénéficier du parrainage.)

Pour le parrain

Coordonnées du parrain :

adresse :

téléphone :

fax :

adresse mail :

Je soussigné M(me)..... accepte d'être le parrain de M(me)

Je me propose de venir le(la) rencontrer sur sa ferme dans le mois de, et j'accepte qu'il(elle) me considère comme son interlocuteur en cas de problème.

Pour que ce parrainage se déroule le mieux possible, je m'engage à être à l'écoute de la personne que je parraine, à répondre à ses questions tout en respectant ses choix.

Date Signature

A renvoyer au : sabd - 5 place de la gare - 68000 - Colmar

Pour le Syndicat National d' Agriculture Bio-dynamique(SABD)

Le SABD s'engage à fournir une modeste indemnité à M(me) en échange de l'engagement de parrainage qu'il prend. Une partie de la cotisation du parrainé au SABD servira à payer cette indemnité, d'un montant maximum de 100€ pour un an de parrainage.

Pour réaliser un suivi du parrainage, le SABD contactera le parrain et le parrainé une première fois au bout de 6 mois, c'est-à-dire dans le courant du mois de, puis une deuxième fois au bout d'un an, c'est-à-dire dans le mois de.....

Le parrainage peut encore être renouvelé un an si les deux parties sont satisfaites et le souhaitent.

Au bout d'un an, le SABD délivrera la rémunération (avec la limite maximale de 100€) d'un montant de 70 € + 0,2€/km pour rembourser les frais de déplacements du parrain (renvoyer les justificatifs de déplacement ci-dessous au SABD en fin de parrainage).

Si le parrainage ne s'est pas déroulé comme prévu (le SABD se laisse le droit de considérer si le parrainage s'est bien déroulé ou non, d'après ce que disent le parrainé et le parrain) ou a été interrompu pour une quelconque raison, le parrain recevra (avec la limite maximale de 100€) 30€ + 0,2€/km pour rembourser ses frais de déplacement.

Date Signature du SABD

Justificatif de déplacement, à renvoyer au SABD au bout d'un an de parrainage

Nous certifions que :

Le parrainage de M(me)..... par M(me) s'est traduit par(combien?) visites au domaine du parrainé. A chaque visite, le parrain a effectué un déplacement aller-retour dekm, ce qui fait en tout, au bout d'un an de parrainage, une distance parcourue de

Date

Signature du parrain

Signature du parrainé